

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**Distr. générale  
16 juillet 2004

Original: français

---

**Assemblée générale**  
**Cinquante-neuvième session**  
Point 67 h) de l'ordre du jour provisoire\*  
**Examen et application du Document de clôture**  
**de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée**  
**générale : mesures de confiance à l'échelon régional :**  
**activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies**  
**chargé des questions de sécurité en Afrique centrale**

**Conseil de sécurité**  
**Cinquante-neuvième année**

**Lettre datée du 14 juillet 2004, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de la Guinée équatoriale  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Au nom du Président en exercice du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport de la vingt et unième réunion ministérielle du Comité, qui s'est tenue du 21 au 25 juin 2004, à Malabo, en République de Guinée équatoriale (voir annexe).

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 67 h) de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Lino Sima **Ekua Avomo**

---

\* A/59/150.



## **Annexe à la lettre datée du 14 juillet 2004, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Guinée équatoriale auprès de l'Organisation des Nations Unies**

### **Rapport du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale sur sa vingt et unième réunion ministérielle**

#### **Introduction**

La vingt et unième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale s'est tenue à Malabo, en Guinée équatoriale, du 21 au 25 juin 2004.

Tous les États membres, à l'exception de l'Angola, de la République centrafricaine et de la République démocratique du Congo, ont pris part à cette réunion, à savoir : le Burundi, le Cameroun, la République du Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, le Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et le Tchad.

La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par :

- Le message du Secrétaire général de l'ONU, lu par le général Lamine Cissé, Représentant du Secrétaire général des Nations Unies en République centrafricaine.

Le discours d'ouverture a été prononcé par S. E. Miguel Abia Biteo, Premier Ministre de la République de Guinée équatoriale et le discours de clôture par S. E. M. Jose Esono Micha Akeng, Vice-Ministre des affaires étrangères, de la coopération internationale et de la francophonie.

#### **Déroulement des travaux**

##### **I. Adoption de l'ordre du jour**

Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour de la vingt et unième réunion ministérielle.
2. Situation géopolitique et de sécurité dans certains États membres :
  - Burundi, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe et Tchad.
3. Coopération entre la CEEAC et les Nations Unies :
  - Mise en œuvre du Rapport intérimaire du Secrétaire général sur la mission d'évaluation interdisciplinaire en Afrique centrale;
  - Préparatifs de la Conférence internationale sur les Grands Lacs.
4. L'avenir du Comité :
  - Réflexion critique sur le fonctionnement du Comité;
  - Rapports entre le Comité et le COPAX.

5. Examen et adoption du projet de résolution sur les activités du Comité.
6. Divers.

## II. Situation géopolitique et de sécurité de certains États membres

### Burundi

Le Comité s'est félicité des progrès enregistrés dans l'évolution de la situation au Burundi, notamment :

- La signature, le 16 novembre 2003, de l'Accord général de cessez-le-feu entre le Gouvernement de transition du Burundi et le Conseil national pour la défense de la démocratie/Forces de défense de la démocratie (CNDD/FDD);
- L'intégration effective du CNDD-FDD dans le Gouvernement de transition et dans la nouvelle Force de défense nationale du Burundi.

Le Comité demeure néanmoins profondément préoccupé par le manque de ressources financières adéquates pour engager efficacement le processus de DDR, dont le retard risque de miner l'ensemble du processus de paix. Il a condamné l'entêtement du Palipehutu-FNL à demeurer hors du processus de paix malgré les efforts consentis par le Gouvernement de transition et la communauté internationale. Le Comité s'est en outre inquiété de la faible implication de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) dans la recherche de solution à la crise au Burundi.

Dans la quête d'une solution durable à la crise que connaît le Burundi, le Comité a réaffirmé son attachement au respect scrupuleux de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation, signé en août 2000, et apporte son soutien aux décisions prises, le 5 juin 2004 à Dar es-Salaam, Tanzanie, par le sommet des chefs d'État de l'Initiative de paix pour la région des Grands Lacs. Il a salué l'envoi par le Conseil de sécurité d'une Mission des Nations Unies au Burundi avec effet au 1<sup>er</sup> juin et a appelé l'ensemble des parties concernées à faciliter et appuyer le travail de cette mission.

Il a en outre lancé un appel :

- Au Palipehutu-FNL à signer, sans délai, un accord de cessez-le-feu avec le Gouvernement de transition du Burundi et à rejoindre le processus de paix initié et en cours dans le cadre de l'Accord d'Arusha;
- Au Gouvernement de transition du Burundi à procéder au désarmement de la population civile;
- À la communauté internationale pour qu'elle apporte l'appui financier nécessaire au processus de DDR, dont le démarrage effectif et le succès conditionnent le respect du calendrier électoral tel que fixé par l'Accord d'Arusha.

Le Comité a recommandé :

- La mise en place d'un système électoral et politique qui favorise le compromis;

- La recherche du consensus comme voie pouvant faciliter la cohabitation pacifique et la réconciliation nationale;
- Le respect du calendrier électoral établi par les Accords d'Arusha.

Le Comité a, en outre, exhorté la CEEAC à s'impliquer davantage dans la recherche d'une solution durable à la crise au Burundi. À cet effet, le Comité a demandé au Secrétariat et à la présidence en exercice de la CEEAC de se rapprocher de l'Initiative de paix pour la région des Grands Lacs pour définir ensemble les actions à mener pour un retour définitif de la paix au Burundi.

### **République centrafricaine**

Le Comité a salué les efforts du Gouvernement de transition pour mettre en œuvre les recommandations du Dialogue national conclu le 27 octobre 2003 et le consensus politique qui continue de prévaloir dans le pays.

Tout en se félicitant de l'engagement du Gouvernement de transition de respecter le chronogramme électoral, le Comité s'est dit grandement préoccupé par la situation économique et sécuritaire qui prévaut dans le pays. Il a salué les efforts conjoints du Gouvernement de transition, de la Force de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) avec l'appui logistique de la France pour la restauration de la sécurité sur l'ensemble du territoire.

Le Comité a toutefois affirmé que l'amélioration de la situation économique et sécuritaire en République centrafricaine faciliterait la tenue, dans les meilleures conditions, des différentes échéances électorales et consoliderait l'évolution politique positive en cours dans le pays. Dans cette perspective, le Comité a lancé un appel :

- Aux bailleurs bilatéraux et multilatéraux et aux institutions financières internationales pour qu'ils accordent une attention particulière à la situation économique et financière de la RCA et lui apportent l'appui nécessaire;
- Aux États membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) à maintenir et renforcer, dans la mesure du possible, leurs efforts en faveur de la sécurisation du pays, notamment le désarmement général et complet et la restructuration des forces de défense et de sécurité;
- Aux autres pays de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et à la communauté internationale à contribuer aux efforts en cours pour garantir la sécurité en RCA.

Le Comité a enfin appelé le Secrétariat général de la CEEAC à s'impliquer activement dans le processus électoral en cours en RCA.

### **République démocratique du Congo**

Le Comité a exprimé sa préoccupation face aux menaces diverses qui pèsent sur les institutions et le processus de transition en RDC.

Il a lancé un appel à l'ensemble de la classe politique de la RDC afin qu'elle se conforme strictement aux dispositions de l'Accord global et inclusif.

Le Comité a salué les efforts de la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et demandé aux Nations Unies de continuer à appuyer le processus de paix en cours dans ce pays.

Il a, enfin, exhorté la communauté internationale à appuyer les efforts du peuple congolais en matière de reconstruction, de réconciliation nationale et de préparation des élections.

### **Guinée équatoriale**

Le Comité s'est félicité du climat dans lequel se sont déroulées les élections législatives et municipales d'avril 2004 et a salué la volonté de libéralisation et d'ouverture politique caractérisée par la formation d'un nouveau gouvernement élargi à des partis politiques autres que le Parti démocratique de Guinée équatoriale.

Il a vigoureusement condamné les tentatives de renversement par la force des institutions démocratiquement élues et salué le soutien apporté par les États de la sous-région au Gouvernement de Guinée équatoriale durant ces douloureux événements.

Le Comité a rappelé sa condamnation ferme et sans ambiguïté de toutes les formes de prises de pouvoir par la force, notamment le recours au mercenariat. Eu égard à l'importance du problème posé par le phénomène du mercenariat, le Comité a décidé d'inclure la question dans l'ordre du jour de sa vingt-deuxième réunion ministérielle afin qu'elle soit profondément étudiée.

Le Comité a enfin encouragé le Gouvernement de Guinée équatoriale et celui du Cameroun à mettre en œuvre les décisions prises dans le cadre de la Commission mixte ad hoc sur les questions de sécurité entre les deux pays, qui s'est tenue à Malabo en juin 2004.

### **Sao Tomé-et-Principe**

Le Comité s'est réjoui des efforts de l'ensemble de la classe politique de Sao Tomé-et-Principe pour trouver une solution consensuelle et pacifique à la crise politique dans le pays et a encouragé le Gouvernement à continuer ses efforts de restructuration et de formation des forces de sécurité du pays.

Il a en outre salué la mission d'information dépêchée par la CEEAC en mars 2004.

Le Comité s'est enfin félicité du lancement du Forum national prévu par le Mémorandum d'entente du 23 juillet 2003. Il a émis le vœu que les conclusions de ce forum permettent le raffermissement de l'unité nationale et de la démocratie à Sao Tomé-et-Principe.

### **Tchad**

Le Comité a fermement condamné la tentative de coup d'État du 16 mai 2004 visant à renverser les institutions démocratiquement établies et a réaffirmé son opposition ferme et sans ambiguïté à toutes les formes de prises de pouvoir par la force.

Il s'est dit également préoccupé par la situation qui prévaut à la frontière entre le Tchad et le Soudan et a salué la médiation conduite par le Président Idriss Déby

pour trouver une solution au problème né de la rébellion dans le Darfour. Le Comité a en outre soutenu les initiatives déjà entreprises par les Nations Unies et l'Union africaine dans le sens de la normalisation de la situation.

Il a enfin demandé aux États membres d'accorder une attention particulière à l'évolution de la situation.

### **III. Coopération entre la CEEAC et les Nations Unies**

Dans le cadre de la coopération entre la CEEAC et les Nations Unies, le Comité a procédé à l'examen :

- De la mise en œuvre du rapport intérimaire du Secrétaire général sur les recommandations de la Mission multidisciplinaire des Nations Unies en Afrique centrale;
- Des préparatifs de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

Rappelant le souhait qu'il a réitéré lors de sa vingtième réunion ministérielle, à savoir la mise en place d'un bureau sous-régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, le Comité s'est félicité des efforts déployés en ce sens par le Président en exercice de la CEEAC auprès du Secrétaire général des Nations Unies. Le Comité a accueilli avec satisfaction la décision du Secrétaire général d'entreprendre une étude approfondie afin d'évaluer de manière exhaustive tous les aspects relatifs à cette question.

Il a exhorté la CEEAC à engager et coordonner des discussions avec le système des Nations Unies sur la meilleure stratégie pour mettre en œuvre effectivement et efficacement les importantes recommandations faites par le Secrétaire général au terme de la Mission multidisciplinaire des Nations Unies qu'il a dépêchée dans les pays de l'Afrique centrale du 8 au 22 juin 2003.

Le Comité a pris note du rapport du Secrétaire général sur les préparatifs de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, ainsi que des informations complémentaires fournies par les délégations du Burundi, du Congo et du Rwanda. Il a longuement discuté des préparatifs de cette conférence et s'est interrogé sur les lenteurs observées dans sa préparation.

Prenant note de la volonté exprimée par certains États membres d'intégrer et de participer à cette conférence, le Comité a recommandé au Président en exercice de la CEEAC de mener toutes les démarches nécessaires devant permettre à l'ensemble des États membres de la Communauté de participer, suivant leurs aspirations, à la prochaine conférence internationale sur la région des Grands Lacs, y compris au processus préparatoire.

### **IV. L'avenir du Comité**

Le Comité a engagé une discussion profonde et sérieuse sur son propre avenir autour d'une réflexion critique sur son fonctionnement et de l'analyse de ses rapports avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX). Cette discussion, comme d'ailleurs l'ensemble des travaux de cette vingt et unième réunion ministérielle, s'est tenue dans un bel esprit d'ouverture et de détermination à prendre et à mettre en œuvre les décisions qui s'imposent pour s'attaquer

efficacement aux récurrents problèmes de sécurité et de stabilité qui minent les efforts de développement de la sous-région.

#### **A. Réflexion critique sur le fonctionnement du Comité**

Il a jugé légitime et opportune une réflexion sur son propre avenir eu égard aux évolutions qui se sont opérées dans la sous-région depuis sa création le 28 mai 1992 en application de la résolution 46/37 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le Comité a favorablement accueilli le document de travail produit à cet effet par le Secrétariat et lui a exprimé sa reconnaissance pour la qualité de ce document qui fait la genèse du Comité, en dresse le bilan et dessine les perspectives et le cadre de futures actions.

Le Comité a fait le bilan de son travail et évalué, sur la base de son programme de travail adopté lors de la toute première réunion ministérielle tenue à Yaoundé, Cameroun, du 27 au 31 juillet 1992, qu'il avait conduit avec satisfaction les tâches qui lui étaient assignées.

Affirmant la nécessité de son maintien, le Comité a, néanmoins, demandé la réadaptation de ces activités aux exigences du moment et à la situation actuelle en Afrique centrale marquée par un effort d'opérationnalisation de la CEEAC et de mise en œuvre d'un certain nombre de mécanismes tel le Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX).

Le Comité a procédé à l'analyse des défis auxquels il doit faire face et a conclu en la nécessité de la mise en œuvre effective des décisions et recommandations qu'il a été amené à prendre.

Sur la base des défis identifiés et convaincus que l'existence du Comité est une nécessité, les États membres ont exploré et arrêté les pistes suivantes comme des voies d'action pouvant, dans l'avenir, redynamiser le Comité et lui garantir un fonctionnement plus efficace :

- La création, par les États membres, là où il n'en existe pas encore, de mécanismes de suivi et d'évaluation. Ces mécanismes pourraient inclure par exemple les représentants des commissions parlementaires de défense et de sécurité, qui seront responsables, entre autres, du contrôle des forces armées et de sécurité;
- La mise en place d'un système de consultation régulière entre les membres du Bureau;
- La tenue de réunions thématiques portant sur des questions de préoccupation majeure. À ce sujet, le Comité pourrait redéfinir ses objectifs visant à promouvoir la paix et la sécurité, et ce, à travers des mesures d'établissement de la confiance, la limitation des armes et le désarmement;
- L'invitation aux réunions du Comité, et à la charge des États membres, des représentants parlementaires des commissions de défense et de sécurité et des représentants de la société civile, notamment les organisations de femmes traitant des questions de paix et de sécurité;
- L'appui politique du Comité à son secrétariat pour assurer une mobilisation effective des ressources, étant donné que les activités du Comité sont financées

par des contributions volontaires. Malgré les difficultés financières auxquelles les membres du Comité sont confrontés, un effort particulier leur est demandé dans le sens d'une contribution au Fonds d'affectation spéciale du Comité;

- Enfin, une plus grande implication des représentants permanents des États membres aux Nations Unies aux activités du Comité.

## **B. Rapports entre le Comité et le COPAX**

Le Comité a estimé qu'il a réalisé l'un de ses objectifs principaux qui est d'accompagner ou d'assister la CEEAC à mettre en place, à l'instar des autres sous-régions, un mécanisme de prévention et de gestion des conflits, et devrait dorénavant concentrer ses efforts sur l'assistance à la CEEAC en vue de rendre opérationnel le COPAX et en assurer l'appropriation par les États membres.

À cet égard, le Comité a été vivement indigné de l'absence du Secrétariat général de la CEEAC aux travaux de sa vingt et unième réunion ministérielle, consacrés notamment à la réflexion sur l'avenir du Comité et aux relations entre le Comité et le COPAX.

Le Comité a toutefois lancé un appel au Secrétariat de la CEEAC pour qu'il rende opérationnel, le plus tôt possible, le COPAX.

Il a en outre exhorté les États membres à renforcer les capacités du Secrétariat de la CEEAC, notamment le département en charge de la paix, de la sécurité, de la stabilité et des affaires humanitaires, afin qu'il joue pleinement son rôle et remplisse mieux sa mission.

Le Comité a lancé un appel à son secrétariat et à celui de la CEEAC à mieux coopérer et collaborer dans la recherche de la paix et de la sécurité dans la sous-région. À cet effet, le Comité a demandé au secrétariat de la CEEAC qu'il implique le secrétariat du Comité dans ses activités de promotion de la paix et de la sécurité et qu'il participe plus activement à la coorganisation des activités du Comité de manière à mieux ancrer l'idée que les deux structures travaillent pour le même but et éviter la duplication des efforts.

Le Comité a, en outre, lancé un appel pour une harmonisation de son calendrier de travail avec celui du Conseil des ministres du COPAX, ce qui permettrait une franche coopération et une étroite collaboration entre ces deux organes.

Il a enfin souhaité que le Secrétariat de la CEEAC explore, dans le cadre de la recherche de solutions aux conflits armés dans la sous-région, les voies et moyens pour une coopération étroite avec les autres organisations sous-régionales dont sont membres certains États de la CEEAC.

## **V. Examen et adoption du projet de résolution sur les activités du Comité**

Le Comité a examiné et adopté le projet de résolution qui sera présenté à la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale et a demandé aux États membres d'instruire leurs représentations à New York pour soutenir ledit projet de résolution.

## VI. Divers

- Le Comité a décidé d’inclure, à partir de sa prochaine réunion, les langues espagnole et portugaise comme ses langues de travail. À cet effet, il a demandé au Secrétariat de la CEEAC de fournir une assistance au Comité pour les services d’interprétariat et traduction en langue portugaise;
- Le Comité a convenu de tenir, dans un délai d’au moins six mois, sa vingt-deuxième réunion ministérielle en République du Congo. La date exacte sera communiquée par voie diplomatique.

Les participants se sont enfin félicités du bon climat qui a prévalu tout au long de leurs travaux et ont exprimé leurs remerciements à S. E. M. Obiang Nguema Mbasogo, Président de la République, chef de l’État, Président fondateur du Parti démocratique de Guinée équatoriale, au Gouvernement et au peuple équato-guinéens pour l’accueil chaleureux et les attentions fraternelles dont ils ont été l’objet pendant leur séjour en République de Guinée équatoriale.

Fait à Malabo, le 25 juin 2004

---